

Bon No: 001128732		1ere Gachée: 13:14 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 20/07/2026 160726142707 référence commande(2):		Zone: TRANSPORT TOI Véhicule: M88 8x4 ROUXEL TOR M88 TORTILLARD A	
client: 412294 chantier: 229401		WILLY NAESSENS BP-150229A2 ST MARTIN		19 RUE ARCHERS ZONE D'ACTIVITE DU MOULIN 62450 Bapaume rue Saint-Eloy 07.50.47.73.37 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		température:		vitesse du vent:		validité:	
code Béton NJB254A260		désignation(6)(8) BPS		certification XC2		classe d'exposition(3) CL 0,40	
Classe Chlorure S4		consistance(7) Dmax Dm20		ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4) C25/30		appellation commerciale C25/30 XC2 S4 Dm20 CEM2 260		Propriétés particulières spécifiées			
SERVICES CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage) PRE 5480/4700 5480/4700		LIVRAISON RECEPTIONNEE NOM: signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:					

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1